
De:
Envoyé: jeudi 10 novembre 2011 18:05
À: Geipan
Objet: Observation LA VILLE DU BOIS (91) 06 novembre 2011 - reflexion installation strategiques

Critère de diffusion: Personnel

Madame, Monsieur,

J'aimerais que vous ajoutiez ma réflexion qui suit correspondant au **point 1.10** dans votre questionnaire. Si je ne travaillais pas de près ou de loin avec l'aérospatial et le nucléaire, je n'aurai certainement pas pensé à ce qui va suivre.

D'autre part, j'aimerais que vous me disiez si je dois m'abstenir de vous communiquer quoique ce soit avant que vous ayez statué sur ce « possible phénomène ».

Ma réflexion pour le point 1.10 concerne ma maison et 3 installations stratégiques :

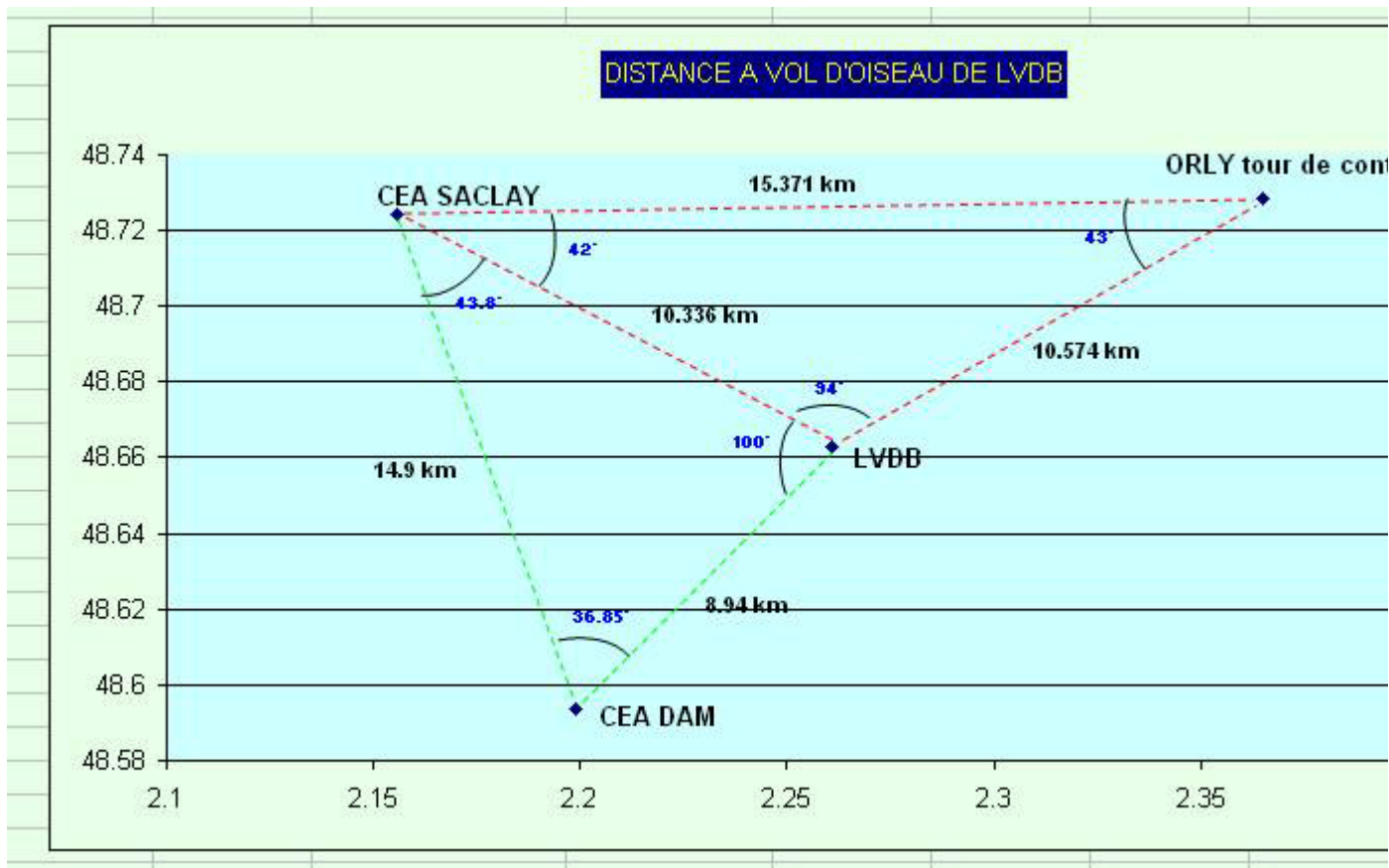
- CEA SACLAY
- CEA DAM Bruyères le châtel
- Tour de contrôle Aéroport d'ORLY
- Ma Maison

Vous trouverez ci-dessous que ma maison semble être une sorte de point remarquable pour observation : Elle est à la base d'un quasi angle droit entre la tour de l'aéroport d'Orly et le CEA SACLAY. Elle est aussi par sa situation géographique à la base d'un autre angle un peu moins droit (+ 10°) entre le CEA DAM et CEA SACLAY.

Si vous ajoutez mon travail à _____, vous avez un lien entre le spatial, le nucléaire et les avions.

Mais, s'il s'agit d'un simple phénomène optique ou hallucination alors veuillez mettre cette réflexion sur le compte de la Paranoïa...

Sincères salutations.



* : réaliser sous Excel avec des coordonnées GPS trouvé sous Google MAP

LVDB Latitude Longitude
48.662667 2.260831

CEA DAM
48.593534,2.198737

ORLY
48.728256,2.365098

Saclay
48.724491,2.155724

(Je n'ai pas fait le travail avec le CEV de Brétigny, je me suis concentré sur le Nucléaire et Orly)

De : Geipan [mailto:Geipan@cnes.fr]

Envoyé : mardi 8 novembre 2011 11:37

A :

Objet : RE: V/Observation LA VILLE DU BOIS (91) 06 novembre 2011 - AR VOTRE DEPOSITION -

Critère de diffusion : Personnel

Bonjour,

Merci d'avoir fait si vite, nous ouvrons donc le cas d'observation correspondant (qui portera le titre indiqué dans notre objet - merci de le rappeler pour toute correspondance).

Nous restons donc en attente du PV, en espérant qu'il nous parviendra rapidement.

Bien cordialement,

GEIPAN

Groupe d'études et d'information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés

Direction Adjointe du

Centre Spatial de Toulouse

Centre National d'Etudes Spatiales

18 Avenue BELIN

31401 TOULOUSE CEDEX 9

Boite Postale Interne 2911

De :
Envoyé : mardi 8 novembre 2011 10:57
À : Geipan
Objet : RE: V/Observation LA VILLE DU BOIS (91) 06 novembre 2011 - AR QUESTIONNAIRE - Guide d'identification PANS - demande de PV
Critère de diffusion : Personnel

Madame, Monsieur,

Suite à votre mail, j'ai bien pris connaissance du guide d'identification sur votre site internet, qui ne m'a pas convaincu.

Par conséquent, je vous informe que j'ai fait réaliser par la Gendarmerie de Nozay un « procès verbal d'audition témoin » ce matin.

J'ai, comme indiqué dans votre mail, donné un duplicata de votre questionnaire renseigné à la gendarmerie.

Sincères salutations,

De : Geipan [mailto:Geipan@cnes.fr]
Envoyé : lundi 7 novembre 2011 15:27
À :
Objet : V/Observation LA VILLE DU BOIS (91) 06 novembre 2011 - AR QUESTIONNAIRE - Guide d'identification PANS - demande de PV
Critère de diffusion : Personnel

Cher Monsieur,

Au delà de l'étude des PANS, le Geipan s'attache à expliquer aux témoins que certaines observations, paraissant très étranges, sont souvent parfaitement explicables.

C'est pourquoi nous mettons à disposition sur notre site internet un guide d'identification des Pans, au lien suivant :

<http://www.geipan.fr/index.php?id=296>

N'hésitez pas à le consulter.

Si vous pensez toujours que l'étrangeté du phénomène que vous avez observé est avérée, nous vous rappelons les informations qui figurent sur notre site internet :

J'ai réalisé une observation, que dois-je faire ?

Vous observez un phénomène que vous ne pouvez expliquer,

Si vous vous trouvez en zone de gendarmerie, vous ferez établir un procès verbal qui nous sera retransmis.

Le GEIPAN est lié à la Gendarmerie Nationale par une convention de fonctionnement (**PROTOCOLE CNES/DGGN (DCT/DA/2011-0005976 -DGGN/DOE/SDDOP 30840)**).

Il est indispensable, si vous résidez dans une zone couverte par la Gendarmerie Nationale, que vous vous rendiez dans votre brigade locale afin que les gendarmes puissent établir un **Procès Verbal de renseignement administratif enrichi de votre d'audition**. Cette démarche permet de donner un grand poids à votre témoignage, ainsi que l'ouverture très rapide par les gendarmes d'une **enquête administrative** locale auprès des aéroports, services météo etc. En cas de difficulté, vous pouvez faire référence au protocole mentionné ci-dessus et produire ce mail pour appuyer votre démarche.

Nous vous conseillons de vous rendre, **muni du questionnaire**, à la gendarmerie, qui récupèrera ainsi des éléments utiles pour établir le PV. Une copie du Procès Verbal alors établi nous sera ensuite directement transmise.

Merci de nous tenir informés de votre démarche à ce sujet,

Bien cordialement,

GEIPAN

De :

Envoyé : lundi 7 novembre 2011 11:24

À : Geipan

Objet : Observation région parisienne Dimanche 06 novembre 2011

Critère de diffusion : Personnel

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, le descriptif de mon observation (ou peut être hallucination...) que j'ai eu le Dimanche 06 Novembre 2011 vers 13H00.

Sincères salutations
